

Construire un réseau santé-social digne de ce nom à l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur

Les élèves et les étudiants, mais aussi les autres personnels, ont besoin de s'appuyer sur un réseau de professionnels confirmés sur le champ « Santé-Social » scolaire et universitaire :

- professionnels respectant les usages, la déontologie et l'ensemble des textes régissant leurs métiers (Codes de la santé publique et de l'action sociale) ;
- professionnels de l'éducation formés à leur mission particulière, à cet environnement spécifique, au fonctionnement de l'institution scolaire et universitaire ;
- professionnels intégrés dans des équipes éducatives pluriprofessionnelles, mais aussi en relation avec d'autres réseaux professionnels — notamment ceux des métiers correspondant — dans le cadre de politiques publiques qui ont nécessairement un caractère transversal, y compris les projets de territoires.

Cette double caractéristique, professionnelle et institutionnelle, doit être pleinement reconnue :

- par une formation spécifique initiale et contenue prenant en considération les références en termes de cursus pour chaque type de formation ;
- par la reconnaissance des niveaux réels de formation et de qualification ;
- par la prise en compte de ce réseau et de ces métiers au sein de l'Institution, et d'abord en attribuant les moyens nécessaires (emplois statutaires, équipements, crédits de fonctionnement) pour l'exercice pérenne des missions dans tous les établissements et sur tout le territoire.

L'UNSA Éducation et ses syndicats SNASEN, SNIES, SNMSU ont constamment combattu les tentatives d'externalisations qui ont toujours distendu les liens indispensables entre les enfants ou leurs familles et l'École. C'est la présence de personnels sociaux et de santé au sein des ministères éducatifs qui permet de nouer des relations de travail constantes et les indispensables relations de confiance avec les équipes pédagogiques comme avec les corps d'inspection et de direction.

Elle rappelle d'ailleurs qu'en tant que fédération, elle avait fini par arracher, en 1984, le retour de la santé scolaire et de l'intégralité du service social à l'Éducation nationale après un combat d'une vingtaine d'années. En 2003, lors de l'acte II de la décentralisation, l'UNSA Éducation et ses syndicats s'étaient clairement positionnés en faveur du maintien de ces professionnels au sein de l'Éducation nationale. **L'UNSA Éducation se félicite donc de la réaffirmation par le ministre de l'Éducation nationale, lors des récentes discussions avec les organisations syndicales sur la refondation, de l'ancrage de la santé scolaire dans le ministère de l'Éducation nationale.**

La Refondation de l'École de la République comme le futur débat sur l'Enseignement supérieur et la Recherche sont des occasions de rappeler les exigences fortes qui sont les nôtres au service des élèves et de leurs familles, des étudiants, des autres personnels.

Personnels du service social, infirmiers et médecins ont des identités professionnelles fortes et spécifiques dont le rôle n'est plus le même qu'à la Libération. L'UNSA Éducation a constitué un groupe de travail avec ses trois syndicats de métiers pour une réflexion conjointe permettant, dans la période qui s'ouvre, de formuler des propositions, collectives ou spécifiques, visant à mettre en œuvre et développer le « réseau » santé-social dont le monde scolaire et universitaire a besoin.

Ces propositions feront l'objet d'une communication au ministre de l'Éducation nationale fin novembre.

Ivry-sur-Seine, le 17 octobre 2012.

Fédération UNSA Éducation :

Laurent ESCURE, secrétaire général

- **SNASEN (assistantes et assistants sociaux, conseillers de service social) :**
Christine COQ-MOUTAWAKKIL, secrétaire générale.
- **SNIES (infirmières et infirmiers de l'Éducation nationale) :**
Brigitte ACCART, secrétaire générale.
- **SNMSU (médecins scolaires et universitaires) :**
Corinne VAILLANT, secrétaire générale